



serprix.com

des parcelles et a notamment décidé d'en préserver 10 hectares de toute exploitation.

De même, au sein de la zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes (NDDL), sur le terrain de l'ancien projet d'aéroport, la forêt de Rohanne a fait l'objet d'un inventaire afin d'établir un plan de gestion obéissant aux règles de la « sylviculture douce ». Ses militants sont désormais en négociation avec le département de Loire-Atlantique pour poursuivre eux-mêmes l'exploitation de la forêt « dans un but non lucratif », insiste Michel Dartois, de la ZAD.

Autre exemple, en Corrèze, dans un territoire aux essences très variées, le groupement Avenir forêt de Brive-la-Gaillarde a été créé en 2013 par deux ingénieurs forestiers, Pierre Demougeot et Suzanne Braun. Pierre Demougeot, désormais bûcheron, plante des chênes, des hêtres, des aulnes..., et ne prélève qu'un arbre sur cinq, en les choisissant de taille variée. 400 hectares, soit une quinzaine de forêts, sont possédés par 120 associés, dont certains ont participé à hauteur de 10 000 euros en bénéficiant notamment du dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (Defi) [3]. Néanmoins, ce groupement, comme beaucoup d'autres, ne dégage pas de bénéfices.

CIRCUIT COURT

Dans une logique de circuit court, Le Chat sauvage, la ZAD de NDDL et Avenir forêt privilégient la transformation locale, qui elle aussi fait de la résistance. Patrick Thomas, architecte, est président de l'association

Hêtre charmé, qui promeut les bois locaux de l'Aisne et d'Ile-de-France. Elle regroupe sept entreprises et associations : gestionnaires forestiers, scieurs mobiles, ébénistes-menuisiers et architectes... Au sein d'un même meuble, issu de la coopération de ces acteurs, plusieurs essences sont mélangées. Dans un esprit comparable, les six charpentiers du collectif Copeaux Cabana, en Dordogne, pratiquent depuis sept ans la charpente à l'ancienne, sans recourir aux bois standardisés et en utilisant le bois local « tel qu'il est avec ses courbes », comme l'explique Rémi Hubert, l'un de ses membres. Ces deux structures regrettent toutefois que les scieries soient le « maillon faible » de la filière. Leur nombre en France est en effet passé de 10 000 dans les années 1960 à quelques milliers aujourd'hui, souligne Gaspard d'Allens.

Difficile en effet de protéger les forêts sans s'interroger sur l'ensemble de la filière d'exploitation. Or, parce que son accroissement est chaque année supérieur à la récolte de bois, les pouvoirs publics estiment que la forêt française, sous-exploitée, doit alimenter l'essor de la biomasse, énergie obtenue par la combustion de bois, de végétaux et de déchets. Mais même si celle-ci est une alternative crédible aux énergies fossiles, son essor soulève des résistances, en particulier là où

[1] « Quel rôle pour la forêt dans la transition écologique en France ? », 2019.

[2] Au sein d'une autre association avant de se constituer en association propre en 2013.

[3] Qui propose une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 18 % (ou un crédit d'impôt) pour les contribuables réalisant des investissements forestiers, un montant plafonné à 5 700 euros pour une personne seule et 11 400 euros pour les couples.